

Image not found or type unknown



Calcul de la date d'échéance

Par **ketzol_old**, le **28/06/2007** à **16:09**

Bonjour,

Je suis a la recherche d'un texte de loi qui explique comment se calcule la date d'échéance d'une facture.

En fonction de la date de facture ?

En fonction de la livraison ?

En fonction de la date de reception de la facture par le client ?

Merci par avance !

Par **hanan**, le **28/06/2007** à **17:43**

bonjour,

par échéance de la facture, vous entendez "exigibilité" du montant ???

Par **ketzol_old**, le **28/06/2007** à **21:18**

Oui, la date de règlement prévu.

Par **hanan**, le **29/06/2007** à **09:33**

la créance est exigible à la date de livraison, date qui doit figurer sur la facture... sauf clause contraire convenu avec l'autre partie dans laquelle vous avez peut être convenu un paiement échelonné ou paiement différé... mais en l'absence d'une telle stipulation, la date figurant sur la facture est celle qui correspond à la remise de la chose et rend la créance exigible

Par **ketzol_old**, le **29/06/2007** à **10:31**

Je vais détailler un peu plus mon problème de manière à ce que la réponse puisse être le plus détaillé possible.

Je travaille dans une société, qui facture ses clients à 30 jours fin de mois, 60 jours, etc... Lorsque nous émettons une facture, la date d'échéance court à partir de cette date.

Exemple :

Une facture de février à 30 jours fin de mois, aura comme échéance d'exigibilité le 30 mars. Cette facture est envoyée après édition au client, qui lui la reçoit dans la première semaine de Mars.

Hors, la plupart de mes gros clients, conteste cette exigibilité sous le prétexte qu'il ne reçoit la facture qu'en mars, après le 5 du mois, et donc décalé le règlement de 30 jours supplémentaires...

Et sur des grosses créances, je vous laisse imaginer le poids financier de ces pinailleries... C'est pourquoi je cherchais un texte de loi, décret, ou autre, qui instaure la notion de date d'échéance, et sa façon de la fixer, de manière à pouvoir contester légalement, ces pinailleries...

En vous remerciant par avance.
Ketzol

Par **ketzol_old**, le **02/07/2007** à **09:37**

Up ! :)

Par **ketzol_old**, le **04/07/2007** à **08:12**

Personne n'a ma réponse ?

Aucun texte de loi ne fixe ce genre de données ?
J'avoue mon étonnement.